

ATTESTATION D'INTERVENTION D'UN AVOCAT

POUR ASSISTER

UNE PERSONNE ENTENDUE LIBREMENT (art.61-1, 61-2 CPP et 67 F code des douanes)

FORMULAIRE TRANSITOIRE

À RENSEIGNER IMPERATIVEMENT PAR L'OPJ OU L'APJ OU L'AGENT DES DOUANES

DATE ET HEURE DE DEBUT DE LA MESURE : ___/___/___ à ___ H ___ DATE ET HEURE DE FIN DE LA MESURE : ___/___/___ à ___ H ___

DANS LES LOCAUX DE (DESIGNATION DU SERVICE D'ENQUETE / SERVICE / VILLE) :

N°PROCÉDURE :

NOM ET SIGNATURE EN ORIGINAL DE L'OPJ OU DE L'APJ OU DE L'AGENT DES DOUANES – CACHET

À RENSEIGNER IMPERATIVEMENT PAR L'AVOCAT

NOM DE LA PERSONNE ASSISTÉE : _____ PRÉNOM : _____
ÉCRIRE EN MAJUSCULES

DATE DE NAISSANCE : ___/___/___ LIEU DE NAISSANCE : VILLE _____ PAYS : _____

PAR MAITRE _____, AVOCAT DU BARREAU DE _____

À RENSEIGNER IMPERATIVEMENT PAR L'AVOCAT

DATE DE L'AUDITION : ___/___/___

HEURE DE DEBUT DE L'AUDITION : ___/___/___ HEURE DE FIN DE L'AUDITION : ___/___/___

A L'ATTENTION DE L'AVOCAT :

**FORMULAIRE TRANSITOIRE DESTINE AU RECENSEMENT DES INTERVENTIONS AU TITRE DE
L'ARTICLE 64 DE LA LOI DU 10 JUILLET 1991
A CONSERVER EN VUE D'UNE REGULARISATION ULTERIEURE**